

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de K. ADINE, Conseiller communal, relative aux animations de Noël 2021 à "La Roue".

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst:

« Je suis interpellé par des habitants du quartier La Roue à propos des jeux de lumières placés à la sortie du métro « Bizet », en lieu et place d'un sapin de Noël.

Un sapin décoré comme à l'habitué ponctué d'animations pour les enfants pourrait voir des retombées positives pour les commerces à proximité.

Ils se posent naïvement la question de savoir si l'abandon du sapin de Noël tient au fait des mutations sociologiques du quartier.

Ce questionnement induit implicitement la responsabilité d'une partie de nos concitoyens qui ne sont nullement responsables de ce choix. Nos enfants quels que soient leurs origines et leurs cultures aiment les sapins de Noël décorés et se font une joie de prendre quelques photos souvenirs.

Dans le contexte de la « COP 26 », le choix de ce jeu de lumières alimenté par un groupe électrogène fonctionnant au diesel durant plusieurs heures de la journée, ce procédé qui se veut original me paraît inapproprié et fort dommageable pour l'environnement. Voici quelques questions :

Pourquoi le Collège a-t-il opté pour ce procédé en lieu et place d'un sapin écologique et certainement moins coûteux ? Pourquoi quatre membres « ECOLO » du Collège ont-ils accepté cette animation fortement dommageable pour l'environnement ?

Ce modus operandi ne cache-t-il pas une volonté insidieuse de bannir de l'espace public tout ce qui a trait au religieux? Quel est le coût de location et de fonctionnement de cette installation ? Etes-vous conscients de l'impact de cette animation sur les équilibres écosystème et la disparition des ours polaires ? »

Monsieur l'Echevin WILMART donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen WILMART geeft lezing van het volgende antwoord:

« Merci Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour vos questions concernant les animations 2021 dans le quartier Bizet,

L'ensemble des illuminations de fin d'année ont fait l'objet d'un Marché public comprenant plusieurs lots dont celui de la place Bizet dans le quartier de la Roue.

L'étude de ce marché a permis de désigner la société « LSE » comme unique adjudicataire. Les spectacles lumineux auront lieu tous les jours, du 1er décembre au 6 janvier, de 16h30 à 0h30.

Le Collège souhaitait qu'il y ait des illuminations dans un maximum de quartiers; ainsi et c'est une première, des illuminations de fin d'année ont été installées dans les quartiers de Scheut, du Bon Air et de la Roue et ce, en plus des installations lumineuses déjà présentes l'année dernière, mais encore améliorées, de la Collégiale Saint-Guidon, Place de la Vaillance, Place de la Résistance, et de la rue Wayez ainsi qu'à la Maison communale. Le résultat de ces installations lumineuses est un réel succès comme en témoignent les retombées très positives dans la presse, sur les réseaux sociaux et par nos visiteurs lors du marché de Noël.

Plus spécifiquement concernant la place Bizet, la société « LSE » a été confrontée à un problème technique étant donné qu'aucun compteur électrique Sibelga n'est présent sur ladite place.

Le groupe électrogène était donc la seule possibilité d'apporter l'alimentation électrique nécessaire aux éclairages.

Pour l'avenir, nous serons attentifs à ne plus utiliser de groupe électrogène, quitte à prévoir pour le quartier de la Roue, des illuminations à d'autres endroits.

Le coût de l'installation, de la maintenance et du démontage des illuminations placées place Bizet s'évalue à 16.900 Euros.

Je précise, cependant que les illuminations de fin d'année, sont toutes équipées en led et ce afin d'assurer une consommation électrique bien plus modérée

En ce qui concerne votre question concernant une volonté insidieuse de bannir de l'espace public tout ce qui a trait au religieux, ce sujet n'est absolument pas abordé dans le cahier des charges et ce, pour aucun des quartiers.

En ce qui concerne les sapins de Noël qui je le rappelle est une tradition païenne , 2 grands sapins sont traditionnellement placés et ont été installés cette année place de la Vaillance et place du Conseil. De plus, une vingtaine de plus petits sapins ont également été commandés, pour agrémenter le marché de Noël et pour décorer les alentours de la patinoire Place de la Résistance. Je vous remercie pour votre attention. »